



Contrat de filière CSF bois

Neuf axes stratégiques qui visent à développer la compétitivité et l'emploi

250 acteurs publics et privés ont travaillé au sein de neuf groupes de travail sur les leviers de la compétitivité des entreprises pour rédiger, dans le cadre du Comité stratégique de la filière bois, un contrat de filière qui a été signé le 16 décembre par quatre ministères, l'Association des régions de France et les représentants des professionnels de la forêt et du bois (1). Il vise à construire une stratégie conciliant une gestion durable de la forêt, la valorisation de la ressource forestière française, et le développement de la filière industrielle créatrice d'emplois et de valeur ajoutée dans les territoires.

Le gouvernement a identifié la filière bois parmi 34 filières d'avenir pour le renouveau industriel de la France et a institué un Comité stratégique de la filière bois (CSF bois), adossé au Conseil national de l'industrie, en charge de l'élaboration et du suivi d'un contrat qui a été signé le 16 décembre par quatre ministères, l'Association des régions de France et les représentants des professionnels de la forêt et du bois.

Impulser une stratégie de filière

Le CSF bois, créé au sein du Conseil national de l'industrie début 2014, rassemble les



Le contrat de filière du CSF bois a été signé le 16 décembre à Paris par quatre ministères, l'Association des régions de France et les représentants des professionnels de la forêt et du bois.

représentants des professionnels de l'amont à l'aval de la filière, les organisations syndicales et les pouvoirs publics. Placé sous la présidence des ministres en charge de l'Industrie, de la Forêt, de l'Énergie, de l'Écologie, du Logement et de la Construction, le CSF bois a présenté dans le contrat de filière qu'il a rédigé, à l'instar des treize autres comités stratégiques de filières d'avenir industrielles françaises, les priorités d'une stratégie publique et inter-

professionnelle, à décliner et à enrichir au niveau régional, devant permettre de créer de la valeur ajoutée et des emplois dans les territoires. Il s'est appuyé sur les leviers de compétitivité identifiés lors des rencontres régionales en 2012 et sur le Plan national d'actions pour l'avenir des industries de transformation du bois (PNAI), co-financé fin 2013 par la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Redressement productif et le mi-

de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (2).

Lors de sa présentation, les porteurs du contrat de filière du CSF bois ont expliqué que sa mise en œuvre devait être complémentaire des autres plans et programmes nationaux dédiés à l'économie de la filière forêt-bois (le PNA, la Programmation pluriannuelle de l'énergie, le Plan bâtiment durable...). Le gouvernement a notamment expliqué que le contrat de filière serait déclinable en régions selon les axes stratégiques et les actions relevant des compétences des conseils régionaux. Le Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois (Codifab), attributaire de la taxe fiscale affectée sur les meubles et certains produits en bois, et France bois forêt, attributaire de la CVO, seront sollicités pour cofinancer des actions du contrat dans la mesure où celles-ci correspondront à leur stratégie.

L'institut technologique FCBA, le Centre technique du papier (CTP) et le Comité national pour le développement du bois (CNDB) seront appelés à réaliser la maîtrise d'œuvre d'actions du contrat.

Des leviers pour la compétitivité

Ce contrat fonde son action sur l'identification de neuf axes stratégiques déclinés en 31 actions devant permettre aux entreprises de la filière de gagner en compétitivité et de développer l'emploi (lire l'encadré ci-contre).

Suivant l'enchaînement de la fabrication de la valeur à partir des marchés en remontant de l'aval vers l'amont, les objectifs prioritaires identifiés par ce contrat doivent permettre à la filière de répondre à quatre grands défis allant de la mise en place d'une stratégie globale impulsée par le CSF bois et les organisations professionnelles au développement du bois dans la construction, en passant

✓ ZOOM

Neuf axes stratégiques et 31 actions pour la compétitivité

Axe 1 : mise en place des outils de pilotage et élaboration de la stratégie de filière

- 1.1 : mettre en place les outils de pilotage de la filière
- 1.2 : mettre en place une commission d'analyse stratégique économique
- 1.3 : organiser la concertation et le déploiement des actions en région

Axe 2 : structurer le segment industriel et le tissu entrepreneurial

- 2.1 : accompagner les entreprises dans leurs projets (stratégie et finances)
- 2.2 : mettre en place des outils pour faciliter le financement des entreprises (fonds bois II, partenariat BPI, CDC).

Axe 3 : promouvoir et développer les emplois de la filière forêt-bois

- 3.1 : adapter l'offre de formation initiale et continue aux besoins
- 3.2 : développer l'alternance et promouvoir les métiers du bois
- 3.3 : accompagner les entreprises à la création et transmission
- 3.4 : étudier la faisabilité d'une GPEC de filière et sécuriser les parcours professionnels

Axe 4 : mettre les entreprises du bois sur la voie de la différenciation et de la compétitivité par l'innovation

- 4.1 : créer une commission de l'innovation
- 4.2 : mettre en place les outils de dialogue en matière d'innovation
- 4.3 : accompagner localement les entreprises à innover et monter des projets collaboratifs
- 4.4 : renforcer la présence des professionnels dans les comités de qualification et de normalisation
- 4.5 : développer l'industrialisation pour les marchés (feuillus notamment), accompagner le plan "Industries du bois" de la Nouvelle France industrielle (bâtiments de grande hauteur bois)
- 4.6 : numériser l'offre et le fonctionnement des entreprises

Axe 5 : renforcer l'innovation, marketing et design pour mieux vendre les produits français, en France et à l'export

- 5.1 : mettre en place des accompagnements en stratégie marketing, innovation, design

- 5.2 : créer un comité de pilotage stratégique de communication de la filière (axée qualité)
- 5.3 : lever les handicaps douaniers et issus de labels d'écocertification internationaux
- 5.4 : harmoniser la valorisation de l'origine française des produits
- 5.5 : développer les exportations

Axe 6a : adapter l'offre de la 1^{re} transformation aux besoins des marchés de la 2^e transformation

- 6a.1 : adapter l'offre de la 1^{re} transformation aux besoins de la 2^e transformation, notamment par la standardisation des sciages les plus utilisés
- 6a.2 : développer la contractualisation entre les acteurs de la 1^{re} et de la 2^e transformation française

Axe 6b : sécuriser les approvisionnements bois du secteur de la 1^{re} transformation

- 6b.1 : développer la production forestière et la transformation industrielle par les entreprises françaises
- 6b.2 : mettre en place un cadre et des instruments incitant à l'investissement en forêt pour la mobilisation des bois et le reboisement
- 6b.3 : développer la contractualisation entre producteurs et utilisateurs

Axe 7a : actionner les leviers de la filière indispensables pour permettre l'approvisionnement des différentes filières utilisatrices de bois

- 7a.1 : articuler harmonieusement les différents usages du bois
- 7a.2 : lancer un plan "déchets de bois" en France

Axe 7b : asseoir la reconnaissance des qualités intrinsèques du matériau bois afin d'en augmenter l'utilisation

- 7b.1 : asseoir la reconnaissance des qualités écologiques et énergétiques du matériau bois dans la construction
- 7b.2 : développer les outils de mise en œuvre de la réglementation et des normes
- 7b.3 : établir une stratégie de promotion du bois construction en développant des outils dédiés
- 7b.4 : organiser un réseau de prescripteurs du bois construction sur le territoire